

AVIS DE CONCOURS

Femmes et Hommes

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EN
POUR LE COMPTE DES CENTRE DE GESTIONS DE LA REGIONS PACA

CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE- SPÉCIALITÉS
« MUSÉE » ET « BIBLIOTHÈQUE »- SESSION 2019

NOMBRE DE POSTES MIS AUX CONCOURS

Spécialité « Bibliothèque » : concours externe : 7 ; concours interne : 3 ; 3^{ème} concours : 2

Spécialité « Musées » : concours externe : 3 ; concours interne : 1 ; 3^{ème} concours : 1

DATE DE LA PREMIÈRE ÉPREUVE : MARDI 21 MAI 2019

DATES DE RETRAIT DES DOSSIERS : DU 30/10/2018 AU 05/12/2018

✓ **Préinscription en ligne sur le site internet www.cdg04.fr : du 30/10/2018 au 05/12/2018.**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

✓ **Par voie postale : du 30/10/2018 au 05/12/2018. ***

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (de 150 à 250g) et libellée aux Nom et adresse du candidat.

✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 30/10/2018 au 05/12/2018 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du Centre de Gestion indiqués ci-dessous.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 13/12/2018*.

CONDITIONS D'INSCRIPTION RELATIVES AUX CANDIDATS :

- **Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires :
 - o d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III
 - o ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées ci-dessus.
- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.
- **Le troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe.
La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif, ou en vertu d'un mandat local, ne peut être prise en compte pour l'accès au troisième concours que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - SERVICE CONCOURS

Chemin de Font de Lagier - BP n°9 – 04130 VOLX / Tél. : 04 92 70 13 02 / Télécopie : 04 92 70 13 01

Courriel : concours@cdg04.fr / Accueil public : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi

Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.

* Le cachet de la poste faisant foi